CRÉDIT PHOTO MAGALI EYSSERIC refléi DE SAINT-HIPPOLYTE SAINT-HIPPOLYTE.CA

DÉCEMBRE 2019 [VOL.3 N°3]

ABOLITION
DES SACS DE
PLASTIQUE ET
BOUTEILLES
D'EAU DÈS 2020

SUR NOTRE TERRITOIRE



INFO-LOISIRS

POUR DEMEURER
ACTIF TOUT L'HIVER!

[PP 12 ET 13]

PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE

ÊTES-VOUS PRÊT?



MOT du maire] ——



PRÊCHER PAR L'EXEMPLE

Plus de 10 ans que notre équipe mène de front de nombreux projets visant l'amélioration du milieu de vie des citoyens de Saint-Hippolyte. Ces projets ont un dénominateur commun, celui d'avoir été réalisés dans le respect

de la vision qui oriente les choix, la planification, les plans d'action et les projets du conseil municipal: La Municipalité de Saint-Hippolyte inscrit ses orientations, ses actions et ses projets dans une stratégie de développement durable et une approche écoresponsable qui assurent la protection des richesses et des attraits naturels si chers à sa communauté, en les préservant pour les générations à venir.

Miser sur une approche écoresponsable c'est refuser le statu quo face à l'urgence climatique et à ses conséquences et prendre rapidement les décisions qui s'imposent. C'est dans cet esprit que nous adopterons le règlement visant à bannir les sacs de plastique et les bouteilles d'eau à usage unique de moins de 1 litre en 2020. Nous sommes confiants que l'ensemble des citoyens, tout comme les commerçants, se mobiliseront pour nous soutenir dans l'application de cette réglementation. Notre Belle naturelle est réputée pour son cadre de vie recherché. Il est de notre devoir de prêcher par l'exemple. En devenant la première municipalité québécoise à bannir les bouteilles d'eau à usage unique sur l'ensemble de notre territoire, nous espérons inciter les municipalités de tout le Québec à faire de même. Nous avons choisi de nous établir à Saint-Hippolyte pour profiter de ses attraits naturels. À nous maintenant de déployer l'énergie nécessaire pour sauvegarder notre milieu de vie mais également notre merveilleuse planète pour les générations à venir.



UN BUDGET RESPONSABLE

Penser aux générations à venir c'est également administrer de façon responsable les deniers publics afin d'éviter l'endettement à ceux qui suivront. C'est animé d'un profond désir de répondre à notre réalité fiscale, tout en continuant d'offrir aux citoyens de Saint-Hippolyte des services de qualité que nous avons réalisé l'exercice budgétaire 2020 et adopté le budget le 10 décembre dernier. Comme à chaque année, le résumé détaillé du budget vous sera acheminé par la poste, à la fin du mois de janvier.

150 FOIS MERCI

L'année 2019 nous aura permis de découvrir la riche histoire de notre Municipalité et des familles ayant contribué au développement de Saint-Hippolyte. On ne peut tourner la page sur ces 12 mois de célébrations sans remercier chacune de ces familles, dont plusieurs ont pris part activement aux festivités entourant notre 150° anniversaire, de même que tous les bénévoles et membres du comité pour leur implication et leur engagement.

Noël et le Nouvel An sont à nos portes et avec cette période de réjouissance, un congé bien mérité pour plusieurs d'entre vous. Je vous souhaite d'en profiter pleinement en famille ou entre amis, et je profite de l'occasion pour vous transmettre nos meilleurs vœux de santé, de paix et de bonheur pour l'année 2020!

Bruno Laroche, maire 450 563-2505 #2235 blaroche@saint-hippolyte.ca



Patrice Goyer
Sécurité incendie et
Sécurité publique



Yves Dagenais
Travaux publics



Chantal Lachaine
Sports, loisirs, plein air
et Culture



Jennifer Ouellette
Finances et
Communications



Donald Riendeau Urbanisme



Bruno Allard
Environnement et
Développement
économique

[ACTUALITÉ

Inauguration de deux nouvelles œuvres dans le Sentier Art-Nature

Le maire Bruno Laroche et la conseillère municipale Chantal Lachaine procédaient, le 18 octobre dernier, à l'inauguration de deux œuvres de l'artiste Luc Pasquin, au Centre de plein air Roger-Cabana. Créées au cours de la saison estivale 2019 et offertes par l'artiste afin de souligner les célébrations du 150° anniversaire de la Municipalité, les œuvres sont installées dans le Sentier Art-Nature. La première, intitulée le Conseil, comporte une série de figurines moulées, fixées à un rocher. La seconde, les Castors, est constituée d'une série d'entailles vernies aménagées à même un bouleau vivant. M. Pasquin est l'un des artistes ayant contribué à l'aménagement original du Sentier Art-Nature en créant d'abord l'œuvre l'Arbre aux oiseaux. Maître mouleur de carrière, il a participé à de nombreux projets d'envergure tels que:

- le Hall d'entrée du Musée de la Civilisation à Hull;
- · la réfection du Parlement du Québec en 1984.



Les traditionnels Déjeuners du maire avaient lieu les 21 septembre et 9 novembre derniers à l'Auberge du Lac Morency. C'est finalement plus de 125 personnes qui se sont déplacées pour assister à ces deux rencontres auxquelles plusieurs conseillers municipaux et le maire Bruno Laroche assistaient. Au programme de ces rendez-vous matinaux, des discussions animées avec le maire et les conseillers qui ont pu partager brièvement leurs vision et orientations de même que certaines réalisations ou projets en cours avec les citoyens présents. Plusieurs nouveaux arrivants ont profité de cette occasion de rencontrer le conseil municipal.



Marguerite Blais, députée de Prévost et ministre responsable des Aînés et des Proches aidants prenait part au déjeuner du 9 novembre dernier. Elle a profité de sa visite pour adresser quelques mots aux citoyens présents en compagnie du maire Bruno Laroche.



Journées de la persévérance scolaire 2020

La Municipalité prendra part activement aux Journées de la persévérance scolaire qui se dérouleront **du 17 au 21 février 2020**. Parmi les activités à prévoir pour valoriser la réussite éducative sur le territoire de la municipalité, on retrouvera de nouveau la levée officielle du drapeau de la persévérance scolaire devant l'hôtel de ville, une marche réunissant des élèves de l'école des Hauteurs et des membres du conseil municipal, de même que l'attribution de certificats de reconnaissance à des jeunes s'étant démarqués. Surveillez les informations relatives à cette programmation d'activités au **saint-hippolyte.ca** et sur notre page Facebook.

ff /MunicipalitéSaintHippolyte



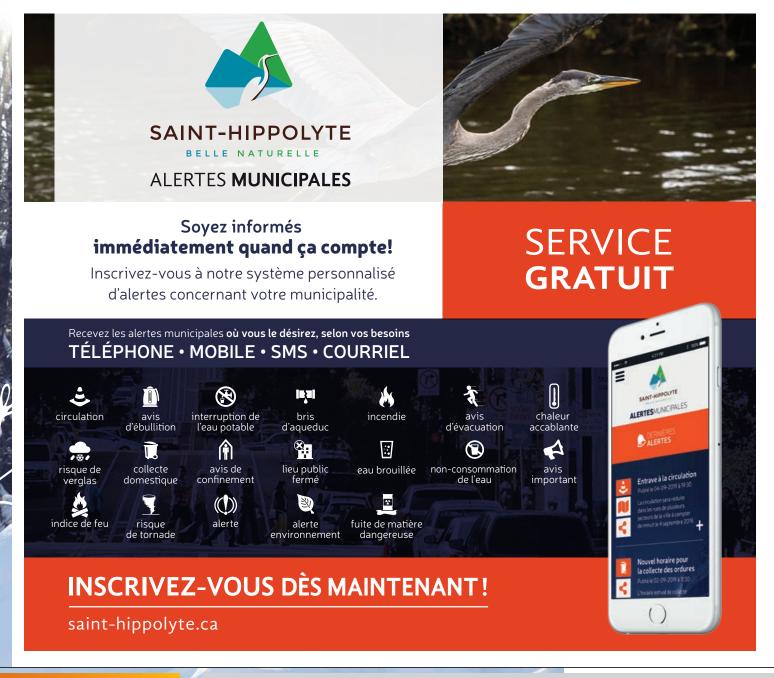
[ACTUALITÉ]

VOICI NOTRE GAGNANTE!

C'est sous le thème *Les 4 saisons à Saint-Hippolyte* que se déroulait le concours de photos entourant la production de notre calendrier municipal 2020. Nous avons ainsi reçu de magnifiques clichés de paysages hippolytois dont plusieurs se retrouvent dans les pages du calendrier 2020.

Le 29 octobre dernier, le maire Bruno Laroche remettait un certificat cadeau de 100\$ de chez Photo CDM de Saint-Jérôme à la gagnante du concours madame Denyse Langelier. Vous pourrez admirer sa photo en page couverture du calendrier, distribué dans tous les foyers hippolytois en décembre prochain. Toutes nos félicitations!





Abolition prochaine des sacs de plastique et des bouteilles d'eau à usage unique sur tout le territoire de Saint-Hippolyte

La Municipalité présentait, le 12 novembre dernier, un avis de motion visant à bannir les sacs de plastique, mais également les bouteilles d'eau à usage unique de moins de 1 litre, sur l'ensemble de son territoire. Le règlement, qui sera adopté le 21 janvier, entrera en vigueur dès l'adoption pour les sacs de plastique. Toutefois, pour les bouteilles d'eau, les commerçants disposeront d'une période de transition de 6 mois, soit jusqu'au 5 juin 2020, Journée mondiale de l'environnement décrétée par l'ONU, avant de devoir se conformer au règlement.

UNE DÉMARCHE CITOYENNE

Le projet d'abolition des sacs de plastique et des bouteilles d'eau à usage unique est porté par le comité citoyen en développement durable de la Municipalité constitué en 2019 et présidé par Bruno Allard, conseiller municipal responsable du dossier environnement. «Composé de 25 citoyens, notre comité a consacré sa première année d'existence à mettre en place un plan d'action qui sera soumis au conseil municipal, en plus d'identifier des alternatives qui pourront être présentées à la population et aux commerçants. Nous travaillerons à sensibiliser et à accompagner les propriétaires de commerces dans l'application du nouveau règlement.»



ALTERNATIVES ET SOUTIEN

Parmi les solutions qui seront présentées, la Municipalité pourrait joindre le mouvement Remplis Vert qui offre aux citoyens la possibilité de remplir leurs bouteilles d'eau réutilisables sans frais dans les commerces affichant l'autocollant à l'effigie du mouvement. La vente de bouteilles réutilisables et l'installation de fontaine dans les édifices municipaux et les commerces constituent aussi des solutions qui seront proposées à court terme.

Du côté des alternatives aux sacs de plastique, on mise sur la vente de sacs réutilisables et de boîtes de récupération de sacs, sur les boîtes de carton mises à la disposition des clients, les sacs en filet ou tout autre type d'emballage réutilisable, ou encore l'augmentation de l'offre de produits en vrac. Enfin, le Circuit Zéro Déchet, un répertoire en ligne géolocalisant les commerces soucieux de contribuer à la réduction des déchets à la source, sera également proposé aux commerçants et implanté en 2020. Des agents de sensibilisation parcourront le territoire de Saint-Hippolyte au cours des prochains mois afin de soutenir les commerces vers cette transition. Une vaste campagne de communication visant à informer et à sensibiliser l'ensemble de la communauté hippolytoise sur l'application de cette nouvelle réglementation s'amorcera dès janvier 2020.



ENVIRONNEMENT

Cet hiver, on déglace de façon écolo!

Parmi les produits que nous utilisons en hiver pour déglacer nos allées et escaliers, les sels de déglaçage sont ceux qui ont le plus grand impact sur notre environnement, notamment sur la faune, la flore, les cours d'eau et la nappe phréatique. Voici quelques exemples d'impacts des sels sur notre environnement:

- La présence de sels dans nos lacs perturbe la croissance des plantes d'eau douce, entraînant même la disparition de certaines espèces;
- Les sols infiltrés par les sels sont plus vulnérables à la sécheresse et deviennent moins fertiles;
- Les animaux qui ingurgitent le sel peuvent s'intoxiquer;
- L'infiltration de sels dans la nappe phréatique peut contaminer l'eau que vous consommez.



Il est donc important de limiter les quantités de sels que nous épandons afin de préserver la nature qui nous entoure. Voici quelques options écologiques que vous pourrez expérimenter cet hiver:

- Déneigez à la pelle dès que la neige tombe pour empêcher la formation de glace:
 - C'est l'un des moyens les plus écologiques de garder vos accès praticables tout l'hiver. Attendre trop longtemps rend la tâche plus ardue et beaucoup moins efficace;
- Pour améliorer l'adhérence et prévenir les chutes, dispersez des graines pour oiseaux ou du marc de café sur la glace. Il est également possible d'utiliser les classiques tels que le sable ou le gravier. N'oubliez cependant pas de bien les récupérer le printemps venu afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent dans les fossés, cours d'eau et lacs;
- Si vous utilisez un produit de déglaçage :
 - Optez pour un produit coloré pour prévenir une application excessive;
 - · Appliquez le produit juste avant la tombée de la neige pour réduire la quantité utilisée;
 - Lorsque le temps le permet, enlevez l'excès de produit avec un balai, pour l'empêcher de s'écouler vers les cours d'eau et fossés avoisinants;
 - Faites attention aux indications de température sur le produit : beaucoup d'entre eux ne fonctionnent pas par grand froid;
- Privilégiez des produits à base alimentaire :
 - Un légume qui déglace? L'extrait de betterave est de plus en plus utilisé dans le domaine du déglaçage. Il s'agit d'un produit efficace jusqu'à -20°C, contrairement au sel conventionnel qui ne l'est que jusqu'à -10°C.

Source: Équiterre

Et de son côté, que fait la Municipalité? À Saint-Hippolyte, la concentration de sels utilisés pour l'épandage sur le réseau routier ne représente plus que 3% du mélange sels/abrasifs.

PÉRIODE DES FÊTES

DATES DE COLLECTES REPORTÉES AU VENDREDI DANS LE SECTEUR C

27 DÉCEMBRE: Collecte des ordures

pas de collecte le 25 décembre

3 JANVIER: Collecte du recyclage et du bac brun pas de collecte le 1^{er} janvier 2020

RAPPELS

- Le Guide des collectes 2020 sera distribué avec votre compte de taxes municipales en janvier prochain.
- Après la fermeture saisonnière de l'écocentre, conservez vos bonnes habitudes écologiques en allant porter chez des récupérateurs les matières qui peuvent être nocives pour l'environnement. Consultez la section Où aller après la fermeture saisonnière? du site Internet des écocentres de notre MRC au www.ecocentresrdn.org.

ENVIRONNEMENT

Collecte à trois voies : bilan 2019 de notre production de matières résiduelles

Après la deuxième année d'implantation de la collecte à trois voies à Saint-Hippolyte, l'heure est aux bilans! Voici les principaux constats issus de la comparaison des tonnages collectés en 2019 par rapport à ceux collectés en 2018:

- Diminution de 7% de notre production de déchets
- Augmentation de 1% de notre production de recyclage
- Augmentation de 14 % de notre production de matières organiques
- Diminution de 2% de notre production globale de matières résiduelles

Bien que la population ait augmenté entre 2018 et 2019, nous avons tout de même réussi à diminuer notre production globale de matières résiduelles. Par ailleurs, l'utilisation des bacs bleus et bruns ne cesse d'augmenter pour faire diminuer les quantités de déchets acheminés à l'enfouissement. Bravo!

Considérant la composition théorique des matières résiduelles d'origine résidentielle*, nous devrions voir notre production de matières résiduelles se répartir selon les proportions suivantes :

- déchets à 18%;
- matières recyclables à 35%;
- matières organiques à 47%.

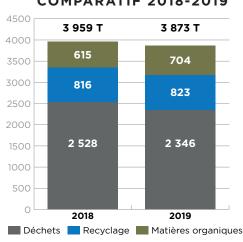
Or, de janvier à septembre 2019, les proportions de déchets, matières recyclables et matières organiques se distribuaient de la façon suivante:

- déchets à 61%;
- matières recyclables à 21%;
- matières organiques à 18%.

L'enfouissement demeure donc notre principal mode de gestion de nos matières résiduelles, alors que le recyclage et le compostage demeurent encore sous-utilisés. Rappelons-nous que pour 2020, le gouvernement du Québec a fixé comme objectif de détourner de l'enfouissement 100 % des matières organiques que nous générons. Retroussons-nous les manches et donnons-nous, pour 2020, l'objectif d'augmenter notre performance en détournant de l'enfouissement une plus grande proportion des matières résiduelles que nous générons!

*Source : Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2012-2013, p.4











[TRAVAUX PUBLICS]

RAPPEL: STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT EN PÉRIODE HIVERNALE

La Municipalité de Saint-Hippolyte désire rappeler aux citoyens que le stationnement est interdit sur les chemins publics pendant les périodes du 15 novembre au 23 décembre, et du 3 janvier au 15 avril inclusivement, entre minuit et sept heures du matin.

De plus, le stationnement est interdit dans tout stationnement municipal pour la période du **15 novembre au 15 avril** inclusivement, entre minuit et sept heures du matin.

En effet, en vertu de l'article 26 du règlement SQ-900, il est interdit de stationner de nuit, durant les périodes mentionnées ci-dessus, notamment dans le but de faciliter le travail des équipes de déneigement et de procéder au nettoyage des rues de façon plus rapide et efficace. À noter que tout contrevenant au règlement sur le stationnement



de nuit, durant les périodes citées, s'expose à une amende. De plus, lorsque permis, le stationnement des véhicules en bordure des propriétés doit être effectué de façon à ne pas nuire aux activités de déneigement. Il est également interdit de déposer la neige dans toutes les rues de la Municipalité (article 11 du règlement SQ-913 sur les nuisances).

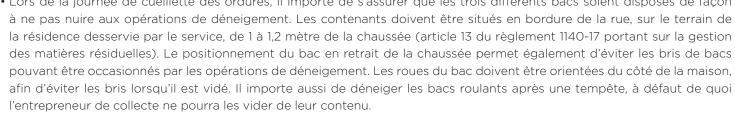
Déneigement

Comme à chaque début de saison hivernale, nous souhaitons sensibiliser les citoyens à l'importance de respecter ces quelques règles qui facilitent grandement le travail de nos équipes sur le terrain.

- Veuillez bien identifier, à l'aide de balises de couleur appropriée, les murs, les haies, les clôtures et autres éléments paysagés ou structuraux présents en bordure de la route. Les murs et les clôtures doivent être situés à 60 cm de l'emprise de rue (article 4.1.6 du règlement de zonage 1171-19);
- Les abris temporaires doivent être situés à plus d'un mètre de l'emprise de rue (article 4.9.1 du règlement de zonage 1171-19);
- 1171-19);

 Lors de la journée de cueillette des ordures, il importe de s'assurer que les trois différents bacs soient disposés de façon à ne pas nuire aux opérations de déneigement. Les contenants doivent être situés en bordure de la rue, sur le terrain de







[TRAVAUX PUBLICS]

DES EFFORTS QUI PORTENT FRUIT!

2019 FUT UNE ANNÉE RICHE EN ACCOMPLISSEMENTS ÉCOLOGIQUES ET BUDGÉTAIRES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

C'est avec fierté que nous vous partageons quelques-uns de ces bons coups!

- Une économie de 40 000\$ sur les abrasifs d'hiver a été réalisée grâce à la récupération du sable dans les rues au printemps;
- La diminution de la quantité de sel dans nos abrasifs d'hiver, de l'ordre de 2%, constitue une économie annuelle de 36 000 \$:
- Nous avons réalisé, en collaboration avec le Service de l'environnement, des aménagements comestibles au Centre de plein air Roger-Cabana, à l'hôtel de ville et à la bibliothèque;
- Les bouteilles d'eau en plastique de moins d'un litre ont été abolies au printemps 2019 au garage municipal;
- Virage sans papier: la distribution des tâches et des documents destinés aux employés du Service s'effectue désormais par le biais de tablettes électroniques;
- Le recyclage du pavage des routes lors des travaux de réfection aura permis une plus-value sur nos infrastructures routières de l'ordre de 30 000 \$:
- Le transfert du programme de réfection de route en régie interne constitue une épargne de 110 000 \$ en frais d'administration;
- La construction d'un nouveau tracé de rue pour le chemin du Roi, visant à desservir le nouveau poste d'Hydro-Québec, aura généré des revenus nets de 300 000 \$ pour la Municipalité;
- Les travaux de contrôle d'érosion de bassins versants, visant à assurer la santé et la pérennité de nos plans d'eau, se sont poursuivis avec celui du lac de l'Achigan.

Bilan des travaux 2019

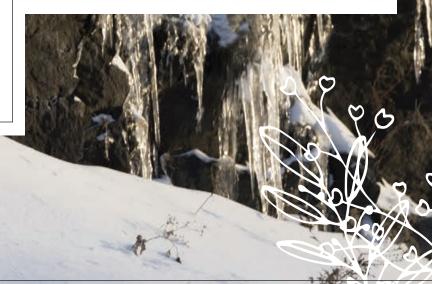
RÉFECTIONS DE ROUTE

30° Avenue	385 mètres
37 ^e Avenue	40 mètres
46 ^e Avenue	70 mètres
60° Avenue	60 mètres
117 ^e Avenue	690 mètres
217 ^e Avenue	400 mètres
382 ^e Avenue	170 mètres
Chemin du Lac-de-l'Achigan	800 mètres
Chemin du Lac-Bleu	250 mètres
Chemin du Lac-Connelly	835 mètres
Rue Laberge	400 mètres

- Construction d'une nouvelle section de route de 160 mètres afin de joindre la 111^e Avenue au chemin du Lac-Bleu;
- Construction d'une section du chemin du Roi de 1 200 mètres afin de permettre l'accès au nouveau poste d'Hydro-Québec;
- Travaux d'émondage effectués sur plus de 7 500 mètres de chemin et 40 lampadaires de route.

TRAPPE À SÉDIMENTS

Au cours de la saison 2019, nous avons effectué les vidanges de près de 200 trappes à sédiments qui auront permis une récupération d'environ 500 tonnes de matières.





☐ CULTURE et événements ☐

CIRQUE ET BOULES DE NEIGE!

SPECTACLE DE NOËL

Le 21 décembre à 13 h

Au Centre des loisirs et de la vie communautaire. GRATUIT pour les enfants de 3 à 12 ans. Réservations à la bibliothèque ou au 450 224-4137.

Ce sont les vacances de Noël! Une petite sœur qui adore l'hiver réussit à entraîner son grand frère passionné par les jeux vidéo dehors pour jouer dans la neige! Acrobatie et jonglerie tout en poésie! Un spectacle de cirque rafraîchissant, unique et réconfortant pour toute la famille qui aborde le plaisir de jouer dans la neige!



ATELIER DE CIRQUE

LES ACROBATES S'ÉCLATENT!

25 janvier de 13 h 30 à 14 h 30

À la bibliothèque. GRATUIT pour les enfants de 8 à 12 ans et leurs parents.

Viens participer à un atelier de cirque avec les clowns acrobates de la compagnie les Foutoukours. Les enfants et leurs parents expérimenteront les étapes de la création d'un vrai spectacle de cirque! Et si le cœur t'en dit, tu pourras ensuite aller voir le spectacle au théâtre.

Cet atelier est offert en collaboration avec le Théâtre Gilles-Vigneault.

Inscription | Contactez Émilie Gauvin :

emiliegauvin@enscene.ca ou 450 432-0660 poste 232

Habillez-vous confortablement!



RALLYE VIRTUEL

SUR LE CHEMIN DE NOTRE HISTOIRE

Vous voulez prolonger le plaisir du rallye historique qui se tenait au cœur de Saint-Hippolyte le 4 mai dernier? Ou vous n'avez pas eu le plaisir d'y participer? Vous êtes invités à emprunter un circuit historique virtuel qui vous permettra d'en apprendre davantage sur la fascinante histoire de la Municipalité, et plus particulièrement sur celle des bâtiments actuels ou ceux les ayant précédés au cœur du village.

Le circuit virtuel comporte treize stations, où les participants sont appelés à résoudre des énigmes. Agrémentées de photos des lieux en question, ces stations présentent aussi divers attraits historiques ayant marqué la vie municipale depuis la fondation de Saint-Hippolyte. On peut emprunter le circuit historique en ligne et compléter le parcours dès maintenant en visitant le site Web de la Municipalité saint-hippolyte.ca/150ans/rallye-virtuel/.



HIVER 2020 - PÉRIODE D'INSCRIPTION : DU 16 DÉCEMBRE 2019 AU 16 JANVIER 2020

NOM DE L'ACTIVITÉ	ÂGE	SESSION	HORAIRE	DURÉE
BADMINTON Jeu libre	14 ans +	10 sem.	Lundi 19 h	2 h 30
BADMINTON Jeu libre	14 ans +	10 sem.	Jeudi 19 h	2 h 30
CLINIQUES DE DÉPANNAGE INFORMATIQUE	Adultes		Sur demande	3 blocs de 20 minutes/1 h
CLINIQUES PONCTUELLES D'INFORMATIQUE	Adultes		Sur demande	1 h
COURS D'ESPAGNOL 1 pour le voyage	16 ans +	10 sem.	Jeudi 9 h 30	2 h
COURS D'ESPAGNOL 2 pour le voyage	16 ans +	10 sem.	Jeudi 17 h 45	2 h
CLUB DE KARATÉ Développement des techniques et mouvements de cette discipline	6 ans +	12 sem.	Lundi et mercredi 18 h 30	1 h 30
DANSE HIP-HOP Enseignement de différents styles issus du mouvement populaire hip-hop	7-12 ans	10 sem.	Jeudi 18 h 30	1 h
DANSE EN LIGNE Apprentissage de chorégraphies	50 ans +	12 sem.	Débutant: lundi 13 h Intermédiaire: lundi 14 h 15	1 h 15
GYMNASTIQUE DOUCE Concept alliant étirements et contractions musculaires dans le but d'assouplir et de développer le corps	18 ans +	10 sem.	Lundi 10 h 30	1 h
MUSCLEZ VOS MÉNINGES! Exercices cognitifs visant à promouvoir la vitalité intellectuelle	50 ans +	10 sem.	Vendredi 14 h	1 h 30
ENTRAINEMENT PAR CIRCUIT Séance de musculation complète via des stations d'exercices variés	18 ans +	10 sem.	Jeudi 19 h 45	1 h
ENTRAINEMENT PAR CIRCUIT Séance de musculation complète via des stations d'exercices variés	18 ans +	10 sem.	Vendredi 12 h	1 h
STRETCHING Pratique d'étirements divers visant à réduire les tensions	18 ans +	10 sem.	Mercredi 10 h 30	1 h
YOGA THÉRAPIE Pour une clientèle sportive. Cette approche améliore la qualité de mouvement spécifique au sport	18 ans +	10 sem.	Vendredi 9 h	1 h
YOGA POUR TOUS Discipline du corps et de l'esprit via une variété de postures et de pratiques respiratoires	16 ans +	10 sem.	Mercredi 19 h	1 h
RANDONNÉE, MÉDITATION ET YOGA Marche en raquettes suivie d'une séance de yoga	16 ans +	10 sem.	Jeudi 9 h 30	1 h 30
ZUMBA Entraînement aérobique sur musique latine	16 ans +	10 sem.	Jeudi 19 h	1 h



MODES D'INSCRIPTION : saint-hippolyte.ca

ou Centre des loisirs et de la vie communautaire

ou 450 563-2505, poste 2231

DATE	LIEU	COÛT CITOYEN	COÛT NON- CITOYEN	NOMBRE DE PARTICIPANTS
20 janvier au 23 mars	Nouvelle école 111 ^e Avenue	30 \$	50 \$	16
23 janvier au 26 mars	École des Hauteurs	30 \$	50 \$	16
Informez-vous à la bibliothèque	Bibliothèque	Gratuit avec carte de bibliothèque	Gratuit avec carte de bibliothèque	1
Informez-vous à la bibliothèque	Bibliothèque	Gratuit avec carte de bibliothèque	Gratuit avec carte de bibliothèque	Variable
23 janvier au 26 mars	Pavillon Aimé-Maillé	110 \$	130 \$	12
23 janvier au 26 mars	Pavillon Aimé-Maillé	110 \$	130 \$	12
13 janvier au 8 avril (relâche 2 et 4 mars)	Centre des loisirs et de la vie communautaire	Enfant : 80 \$ Adulte : 90 \$	Enfant : 92\$ Adulte : 105\$	25
23 janvier au 2 avril (relâche le 5 mars)	Centre des loisirs et de la vie communautaire	57 \$	65 \$	25
20 janvier au 6 avril	Centre des loisirs et de la vie communautaire	79 \$	91 \$	25
20 janvier au 23 mars	Centre des loisirs et de la vie communautaire	66 \$	76 \$	20
24 janvier au 27 mars	Bibliothèque	20 \$	20 \$ avec carte de bibliothèque	12
23 janvier au 26 mars	Centre des loisirs et de la vie communautaire	66 \$	76 \$	20
24 janvier au 27 mars	Centre des loisirs et de la vie communautaire	66 \$	76 \$	20
22 janvier au 25 mars	Centre des loisirs et de la vie communautaire	66 \$	76 \$	20
24 janvier au 27 mars	Centre des loisirs et de la vie communautaire	72 \$	83 \$	16
22 janvier au 25 mars	Centre des loisirs et de la vie communautaire	66 \$	76 \$	20
23 janvier au 26 mars	Centre des loisirs et de la vie communautaire	97 \$	135 \$	20
23 janvier au 2 avril (relâche 5 mars)	Centre des loisirs et de la vie communautaire	66 \$	76 \$	20

Accès gratuit au Centre de plein air

Pour le troisième hiver consécutif, les citoyens de Saint-Hippolyte ont la chance d'accéder gratuitement aux sentiers de ski et de raquettes du Centre de plein air Roger-Cabana. Les usagers sont toutefois priés de faire produire leur carte d'accès annuelle au Centre des loisirs et de la vie communautaire. Par ailleurs, nous invitons les skieurs et raquetteurs à s'inscrire au registre quotidien de fréquentation du Centre afin de permettre à la Municipalité de produire les statistiques de fréquentation les plus exactes possibles mais surtout, d'identifier toute personne manquant à l'appel lors de la fermeture.

COMITÉ MADA

Afin de répondre aux besoins des aînés de Saint-Hippolyte, la Municipalité mettra sur pied en 2020 un nouveau comité MADA (Municipalité amie des aînés). Les recommandations des divers intervenants siégeant sur ce comité permettront ensuite la mise à jour du plan d'action en lien avec les aînés.

Le comité MADA de Saint-Hippolyte sera constitué de :

- Un représentant de la Table de réflexion et d'actions des retraités et des aînés (TRARA) de la MRC Rivière-du-Nord;
- Un représentant de l'organisme FADOQ Laurentides;
- Un représentant de l'organisme Vigil'Ange;
- Un représentant du CISSS des Laurentides;
- Une représentante du Cercle des fermières de Saint-Hippolyte;
- Un représentant du Club social Amico;
- Un représentant du Club d'Âge d'Or de Saint-Hippolyte;
- Un représentant des citoyens de Saint-Hippolyte;
- Mme Chantal Lachaîne, conseillère municipale;
- M. Louis Croteau, directeur des loisirs.

Consultation citoyenne sur l'offre en loisirs

La Municipalité organisait, le 5 octobre dernier, une consultation citoyenne visant à connaître les besoins et priorités des Hippolytois en matière de culture et de loisirs.

La démarche s'est déroulée en deux temps puisque les citoyens ont d'abord eu l'occasion de compléter un sondage en ligne ou en personne dans les édifices municipaux. Les réponses de 225 citoyens ont ainsi été compilées. L'exercice de consultation s'est poursuivi le 5 octobre dernier dans le cadre d'un atelier de «budget participatif» où chacun des participants devait prioriser les activités de loisirs de son choix.

Au terme de ces deux étapes de consultation, on peut affirmer qu'une forte tendance pour les activités de plein air domine les résultats. L'inauguration du nouveau Centre des loisirs et de la vie communautaire proposant aux usagers du réseau de sentiers, des aires de repos, de la location d'équipement et des facilités, de même que la politique de gratuité ciblant la pratique du ski et de la raquette, semblent avoir eu un effet marqué sur les habitudes de pratique des citoyens. C'est sans doute pour ces raisons que le Centre de plein air Roger-Cabana est le parc le plus fréquenté de tous les sites de loisirs sur notre territoire.

La Municipalité compte s'appuyer sur les résultats recueillis lors de la consultation pour élaborer les orientations de l'offre culture et loisirs à Saint-Hippolyte pour les prochaines années.



Festival d'hiver

8 FÉVRIER 2020

Au Centre de plein air Roger-Cabana

10 h 30 à 15 h:

- Jeux gonflables et animation
- Fermette
- Tour et Parkour Modules d'obstacles et tour d'escalade par l'entreprise Gym X
- · Coin feu de joie
- Conte pour jeunes et moins jeunes

14 h 30 : Chasse aux trésors



RANDONNÉE NOCTURNE EN RAQUETTES

Pour la cinquième année consécutive, le Service des loisirs organisera le samedi 25 janvier une randonnée nocturne dans les sentiers du Centre de plein air Roger-Cabana.

Des parcours de 3 km ou 5 km seront offerts aux amateurs de plein air. Le tout sera suivi d'un goûter et d'un verre de vin à l'intérieur.

Horaire de l'activité :

17 h 30 : arrivée des participants au Centre des loisirs

et de la vie communautaire;

18 h : début de la randonnée; **19 h 30 :** fin de la randonnée;

19 h 45 : goûter;

21 h 30 : fin de l'activité.

Coût de l'activité : 10 \$ pour les résidents, 20 \$ pour les non-résidents.

non-residents.

Inscriptions du 6 au 20 janvier au (450) 563-2505 poste 2231 ou en ligne.



COURS DE SKI DE FOND

Du nouveau cette année! Les cours se dérouleront désormais le samedi. Inscriptions : du 2 décembre au 3 janvier. Places limitées

8 cours débutant le samedi 11 janvier 2020

- Jack Rabbit (6-12 ans) de 9 h à 10 h 30;
- Jeannot Lapin (4-5 ans) de 10 h 45 à 12 h 15.

Tarification:

- 65 \$ par enfant (4 à 12 ans) pour les résidents;
- 85 \$ par enfant pour les non-résidents.

Politique familiale applicable

CAMP DE LA SEMAINE DE RELÂCHE DU 2 AU 6 MARS

Inscriptions : du 27 janvier au 14 février

30 places disponibles

Ski de fond, raquette, patin, bricolage, visite à la bibliothèque.

Tarification:

- 90 \$ par enfant résident;
- 135 \$ par enfant non-résident.

Politique familiale applicable

Politique familiale applicable aux résidents de Saint-Hippolyte:

1er enfant: tarif régulier;
2e enfant: 50 % de rabais;
3e enfant: 60 % de rabais.

Le Festival des Sentiers de Saint-Hippolyte a battu un record d'assistance le 26 octobre dernier, alors que 280 coureurs prenaient part à l'une des quatre épreuves de 1, 2, 5 ou 10 km au Centre de plein air Roger-Cabana. De nombreuses familles ont profité de l'occasion pour initier les enfants à la course ou à la randonnée en montagne. En après-midi, plusieurs amateurs de vélo de montagne ont également participé à une activité de visite guidée des sentiers.

La Municipalité tient à souligner la contribution des nombreux bénévoles au succès sans précédent de cet événement, de même que celle de la boutique Atmosphère de Saint-Sauveur, du Marché 5-Saveurs de Saint-Jérôme et de l'organisme pour une école secondaire à Prévost, tous partenaires de l'événement.



[SÉCURITÉ incendie]

ÉPAISSEUR DE GLACE MINIMALE RECOMMANDÉE POUR UNE GLACE NEUVE ET TRANSPARENTE 7 cm (3") ou | 10 cm (4") 12 cm (5") moins pêche sur glace motoneige NE VOUS Y marche AVENTUREZ PAS! ski de fond 20-30 cm (8-12") patin automobile 30-38 cm (12-15") SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE societedesauvetage.org camion de poids moyen

La sécurité des citoyens, notre priorité!

La sécurité sur notre territoire demeure une priorité. C'est pourquoi nous avons implanté, en 2017, un service de premiers répondants qui a le mandat de prodiguer un soutien médical de base lors d'urgences médicales. Nos pompiers premiers répondants sont ainsi en mesure d'offrir les premiers soins afin de stabiliser l'état de personnes en détresse avant l'arrivée des techniciens ambulanciers.

Un système d'alertes municipales a aussi été implanté l'an dernier assurant à tous les citoyens qui s'inscrivent la réception de messages en cas d'urgence par téléphone, courriel ou SMS. La Municipalité est maintenant à effectuer un autre important travail soit celui de la révision de son plan de mesures d'urgence. Cette démarche vise à nous assurer un état de préparation optimal permettant une intervention rapide, efficace et intégrée en situation d'urgence.

Conformément à la Loi sur la sécurité civile, les villes et les municipalités du Québec doivent élaborer et mettre à jour un tel plan qui permet de planifier des mesures de prévention et d'intervention en cas de sinistre. L'objectif est de prévenir ou de limiter les effets des sinistres, de bien se préparer à y faire face, d'intervenir de manière adéquate et de faciliter le retour à la normale après une situation d'urgence. La Municipalité doit s'assurer de prévenir les citoyens ou les sinistrés, de planifier les mesures d'urgence, de coordonner l'intervention en cas de sinistre et de restaurer la situation. Un comité municipal de sécurité civile (CMSC), qui relève du conseil municipal, a été constitué avec le mandat de déterminer les orientations et le plan d'action permettant

de rendre fonctionnelle l'organisation de sécurité civile municipale. Il est composé :

- · du maire:
- du conseiller responsable de la sécurité civile;
- du coordonnateur des mesures d'urgence (directeur général);
- de la coordonnatrice adjointe (directrice générale adjointe)
- du coordonnateur des opérations (directeur du Service sécurité incendie);
- du coordonnateur des opérations substitut (chef aux opérations du Service sécurité incendie);
- du responsable de la sécurité civile (chef aux opérations sécurité civile.

En plus de ce comité, l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC) a également été constituée. Elle comporte sept missions établies selon les besoins de la population en cas de sinistre. Ces missions sont partagées entre les directions des services municipaux qui chapeautent le centre de coordination des mesures d'urgence, l'exécution des travaux nécessaires, l'hébergement et l'aide aux sinistrés, le soutien matériel et administratif, les messages importants à communiquer à la population, le transport, etc. Elle assure aussi le lien avec les organismes partenaires du milieu, les fournisseurs de services requis et la coordination des opérations de sécurité civile du Québec.

Avec cette planification en mesures d'urgence, les équipes de secours municipales sont prêtes à une intervention rapide sur le territoire de Saint-Hippolyte, mais les citoyens ont aussi un rôle clé à jouer pour assurer leur protection et celle de leurs proches.

[SÉCURITÉ incendie]

ÊTES-VOUS PRÊTS?

En situation d'urgence ou de sinistre, il revient aux citoyens d'accomplir les premiers gestes pour assurer leur sécurité, celle de leur famille et la sauvegarde de leurs biens.

Que pouvez-vous faire?

- s'inscrire au service d'alertes municipales en ligne sur notre site Web.
- se renseigner sur les mesures à prendre pour vous protéger;
- préparer votre plan familial d'urgence;
- faire le plan d'évacuation de votre maison;
- dresser une liste de coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence: membres de votre famille, garderie, école, municipalité, etc.;
- planifier un itinéraire pour quitter votre quartier et prévoir un autre chemin au cas où des routes seraient impraticables;
- avoir en tout temps à la maison une trousse d'urgence contenant les articles essentiels qui vous permettront de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence et que vous pourrez emporter en cas d'évacuation;
- assurer convenablement vos biens et en dresser la liste.

BILAN DE LA JOURNÉE PORTES OUVERTES

Le 12 octobre dernier se tenait la journée portes ouvertes du Service sécurité incendie. Cette journée a été couronnée de succès avec la visite de plusieurs dizaines de familles. Petits et grands ont pu faire l'essai d'une lance incendie sur cible et assister à une présentation sur l'utilisation de pinces de désincarcération. La journée ensoleillée aura permis la tenue d'un BBQ qui a fait le bonheur des familles présentes. Cette activité a permis d'amasser des fonds pour l'Association des pompiers de Saint-Hippolyte qui seront redistribués à la communauté lors du Noël magique des pompiers. Merci à tous de votre participation!



LA TROUSSE D'URGENCE

Avoir une trousse d'urgence à la maison est important. Elle doit contenir suffisamment d'articles pour permettre à votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'un sinistre. Vérifiez annuellement son contenu. Remplacez au besoin les piles et les réserves d'eau. Ayez en tout temps à la maison les articles suivants, idéalement rassemblés dans un sac à dos ou un contenant :

- eau potable deux litres par personne par jour, pour au moins 3 jours;
- nourriture non périssable provisions pour au moins 3 jours;
- ouvre-boîte manuel;
- radio à piles piles de rechange;
- lampe frontale ou de poche piles de rechange ou lampe à manivelle;
- briquet ou allumettes et chandelles:
- trousse de premiers soins antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

Ces 7 premiers articles vous permettront, à vous et à votre famille, de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence, le temps qu'arrivent les secours ou que les services essentiels soient rétablis.

Pour connaître les conseils de prévention émis par les gouvernements, consultez le **www.securitepublique.gouv.qc.ca** et **preparez-vous.gc.ca**.





[URBANISME]

ENSEIGNES COMMERCIALES DÉROGATOIRES

Le 11 septembre 2019 entrait en vigueur le Règlement de zonage no 1171-19 qui remplace le Règlement no 863-01, adopté en 2001.

Une des particularités importantes de ce règlement est que depuis l'entrée en vigueur de celui-ci, les enseignes dérogatoires, protégées ou non par droits acquis, doivent se conformer aux dispositions du règlement dans un délai maximal de 36 mois.

Cela signifie qu'au plus tard, le 11 septembre 2022, toutes les enseignes dérogatoires devront être modifiées afin d'être conformes au règlement en vigueur.

Parmi les autres changements apportés par ce nouveau règlement, l'éclairage par réflexion sera le seul permis sur notre territoire. C'est donc dire que toutes les enseignes éclairées autrement devront être modifiées (ex. : enseigne translucide avec éclairage intérieur).

Le conseil municipal a fait ce choix afin d'uniformiser l'ensemble des enseignes situées en grande majorité dans le corridor du chemin des Hauteurs (route 333).

RAPPEL SUR L'AFFICHAGE EN GÉNÉRAL

Toute enseigne qui n'est pas située sur le terrain du commerce qu'elle annonce, et toute autre enseigne annonçant un service ailleurs qu'à l'endroit où elle se trouve sont considérées non conformes. Ceci inclut les enseignes indiquant une propriété à vendre située à un autre endroit.

Afin de minimiser la pollution visuelle engendrée par un nombre croissant d'enseignes installées en bordure du réseau routier, la Municipalité procédera au retrait de ces enseignes non conformes au cours des prochains mois.



PLAN DIRECTEUR DES SECTEURS COMMERCIAUX SUR LE CHEMIN DES HAUTEURS

Soucieux de conserver le caractère distinctif de notre territoire et face aux demandes accrues pour l'implantation de nouveaux commerces et de nouveaux usages commerciaux, les membres du conseil municipal ont entrepris une réflexion visant à définir une vision d'aménagement claire pour les secteurs situés dans la portion sud du chemin des Hauteurs, entre la limite du territoire de Sainte-Sophie et le chemin du Lac-Écho.

Pour accompagner les élus dans cette démarche, la firme d'urbanisme APUR a été mandatée avec l'objectif de doter la Municipalité de critères spécifiques accompagnant la réalisation des travaux d'aménagement ou de réaménagement dans ce secteur. Le conseil municipal s'assure ainsi d'établir une ligne directrice concernant la qualité des aménagements en bordure du chemin des Hauteurs et des paramètres précis visant la façade des bâtiments lors de l'implantation de nouvelles constructions dans ce secteur en pleine mutation.

ÉVOLUTION DES PERMIS			
Année	Nbre de permis (résidence)	Nbre de permis (total)	
2004	96	984	
2005	80	1 051	
2006	90	1 211	
2007	93	1 266	
2008	97	1 277	
2009	63	1132	
2010	115	1 302	
2011	94	1 194	
2012	129	1 296	
2013	104	1 159	
2014	78	1 096	
2015	92	1 093	
2016	76	978	
2017	98	1 029	
2018	108	1 180	
2019*	109	1 189	
Moyenne	95	1 152	

* au 31 octobre

[**SERVICES** aux citoyens]



Plaintes ou requêtes? Un traitement simple et rapide en ligne!

En octobre 2016, le conseil municipal de Saint-Hippolyte adoptait sa **Politique de services aux citoyens** Visant à proposer une prestation de services qui s'inscrit dans les valeurs de la Municipalité, cette politique comporte aussi des engagements et des moyens pour améliorer la qualité des services et accroître la satisfaction des citoyens.

Si l'on constate une réduction significative du délai dans le traitement des plaintes, celles-ci sont encore bien souvent acheminées par téléphone ou par courriel à nos bureaux. Or, il est encore plus rapide d'acheminer vos requêtes ou plaintes sur le site Web de la Municipalité où celles-ci seront automatiquement acheminées au service concerné, évitant les intermédiaires et accélérant le processus de traitement. Nous vous rappelons qu'aucune plainte ou requête n'est traitée sur la page Facebook de la Municipalité.

Engagements de la politique de services aux citoyens :

- la volonté d'offrir un service courtois, efficace et confidentiel en tout temps;
- l'accueil et l'accompagnement des citoyens dans toutes les étapes de leurs démarches auprès de la Municipalité;
- l'amélioration des compétences et la formation continue des employés en matière de service à la clientèle;
- le suivi des plaintes et requêtes dans les meilleurs délais;
- la constance dans la qualité des services.

N'hésitez pas à nous adresser vos questions, commentaires ou requêtes au : **saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/requetes-et-plaintes/**.

Le service aux citoyens demeure notre priorité!

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2020

MUNICIPAL 2020	
21 janvier	
11 février	
10 mars	
14 avril	
12 mai	
9 juin	
14 juillet	
11 août	
8 septembre	
13 octobre	
10 novembre	
8 décembre	

DATES DE VERSEMENTS DE TAXES 2020

1er versement 17 février 2020
2e versement 16 avril 2020
3e versement 16 juin 2020
4e versement 17 août 2020





POUR JOINDRE NOS SERVICES

Hôtel de ville

450 563-2505 2253, chemin des Hauteurs, J8A 1A1

Urbanisme p. 2224

Environnement p. 2224

Mairie et direction générale p. 2223 Greffe p. 2232

Services aux citoyens p. 2221

Taxation p. 2222

Service des loisirs

450 563-2505, p. 2231 2060, chemin des Hauteurs

Caserne

450 563-2505, p. 2262 1255, chemin des Hauteurs

Garage municipal

450 563-2505, p. 2242 2056, chemin des Hauteurs

Bibliothèque

450 224-4137 2258, chemin des Hauteurs







[BIBLIOTHÈQUE]



L'HEURE DU CONTE

Les 18 janvier, 15 février, 21 mars et 18 avril.

Activité gratuite | Aucune inscription requise de 10 h 30 à 11 h 30

Le 3° samedi de chaque mois, les 3 à 8 ans sont conviés à une lecture de conte dans la Forêt enchantée. À chaque fois, un univers fantastique se déploie sous le regard ébahi de cette jeune clientèle. Puis s'ensuit un bricolage thématique.

Note : l'enfant âgé de moins de 5 ans doit être accompagné d'un adulte.



SEMAINE DE RELÂCHE

Atelier de création musicale

Lundi, 2 mars à 13 h | Atelier gratuit en collaboration avec En scène - S'adresse aux enfants de 6 à 12 ans

L'atelier se donnera exceptionnellement au Centre des loisirs et de la vie communautaire.

Atelier fabrication de marionnettes africaines

Mercredi, 4 mars à 13 h | Atelier gratuit - S'adresse aux enfants de 6 à 12 ans

Viens découvrir les techniques de la fabrication de marionnettes africaines avec Jean-Marie, le mercredi de la semaine de relâche. Inscris-toi dès le 15 février à la bibliothèque ou au 450 224-4137.



CLUB DE SCRABBLE™

Le club des joueurs et joueuses de Scrabble™ de la bibliothèque vous invite à vous joindre au groupe tous les jeudis matin à 10 h. Aucun niveau particulier n'est requis, n'apportez que votre enthousiasme et... votre jeu, puisque la partie se joue en duplicata. Au plaisir de vous y voir!

Horaire des fêtes

La bibliothèque sera fermée du 21 décembre au 3 janvier inclusivement, à l'exception du vendredi 27 décembre de 10 h à 15 h.

Reprise de l'horaire régulier le 4 janvier.

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Mardi et mercredi | 13 h à 20 h

Jeudi et vendredi | 10 h à 20 h

Samedi | 10 h à 15 h

Suivez-nous sur Facebook pour découvrir nos nouveautés hebdomadaires mabiblioamoi.ca 450 224-4137 | Bibliothèque de Saint-Hippolyte | 2258, chemin des Hauteurs

